



VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE
(Seine et Marne)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
EJ/MF/NP/SL

N° 396/ 2025

ARRETE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL 2025
D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Vaires-sur-Marne,

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 13 du 12 novembre 2020 portant la modification des critères d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 9 décembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation ancienne	Promu à la date du :
1. AKSIT Sevgi	Adjoint administratif / 7 ^{ème} échelon	01/09/2025
2. IVANOV Laura	Adjoint administratif / 6 ^{ème} échelon	01/09/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promus de la collectivité ainsi que dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promus	2	
Inscrits sur le TAG	2	

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par la collectivité et transmis au président du centre de gestion.

Vaires-sur-Marne, le 01/09/2025



Le Maire
Conseillère communautaire

Edmonde JARDIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.